IMT Nuremberg Archives

H – 4465

International Court of Justice

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
des Grands Criminels de Guerre

MINISTÈRE PUBLIC
Délégation Française

20, Place Vendôme
PARIS

Téléphone : OPÉRA 73-27 - 14-60

402

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE - MINISTÈRE PUBLIC DÉLÉGATION FRANÇAISE

224

Le 7 Novembre I945, au Parquet du Tribunal Militaire International des Grands Criminels de Guerre, a comparu devant Mademoiselle CHALUFOUR , chargée de mission au Ministère Public , Monsieur RABATE , Octave, Mécanicien , demeurant 69 rue de la Tombe Issoire Paris I4ème,

" J'ai été arrêté le 27, Mars I942, par la Police française à Saintes (Charente Maritime) . J'étais à l'époque l'organisateur pour les deux Charentes de l'organisation secrète "OS " des Francs-Tireurs et Partisans Français, mais la police qui procéda à mon arrestation n'a pu trouver aucune trace de cette activité. Mes dépositions concordantes n'aboutirent qu'à me classer comme propagandiste politique, auteur présumé de tracts et journaux clandestins .

En même temps que moi furent arrêtés Madame et Monsieur NORMAND , lesquels ne manifestèrent aucune activité politique ou militaire visibles.

Madame NORMAND est morte depuis à Auschwitz et Mr. NORMAND a été fusillé comme otage à Romainville le 2 Octobre I943.

Le Ier Avril, nous étions transférés à Paris et remis par la brigade spéciale du Commissaire DAVID , condamné à mort en I945 et exécuté depuis, à la disposition des autorités allemandes.

Nous étions 70 honnes parmi lesquels les professeurs Jacques SOLOMON, DECOURTEMANCHE, Georges POLITZER , Dr.BOER , Mrs. ENGROS, DUDACH , CADRAS , DALIDET , GOLUE ,PICAN, qui furent fusillés au mois de Mai I942 , et un nombre à peu près égal de femmes.

Transférés les uns au quartier allemand de la Santé , la majorité à la prison militaire du Cherche Midi, nous fûmes interrogés à tour de rôle par un officier de la Gestapo dans les

...../

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF287
Filed Jan 24, 1946

B48122

H4465 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
dès Grands Criminels de Guerre

MINISTÈRE PUBLIC
Délégation Française

20, Place Vendôme
PARIS

Téléphone : OPÉRA 73-27 - 14-60

locaux de la rue des Saussaies. Certains d'entre nous, plus particulièrement POLITZER et SOLOMON furent torturés jusqu'à en avoir (en témoignage de leurs femmes, également emprisonnées, autorisées à les embrasser avant leur mort) les membres rompus. En m'interrogeant d'ailleurs, l'officier de la Gestapo m'apporta une confirmation, je répète ses paroles : " Ici, RABATE, il faut parler , le gendre du professeur LANGEVIN ,(Jacques SOLOMON) est entré ici arrogant, il en est sorti en rampant "...

Après un séjour de 5 mois à la prison du Cherche Midi au cours duquel nous apprîmes l'exécution comme otages des IO détenus déjà cités, nous fûmes transférés le 24 Août I942 au fort de Romainville.

Il est a noter qu'à partir du jour de notre arrestation il nous fut interdit d'écrire ou de recevoir du courrier, de faire savoir à nos familles où nous étions. Sur les portes de nos cellules était écrite la mention " Alles verboten " . Nous ne recevions strictement que la ration alimentaire de la prison , soit 3/4 de litre de soupe de légumes et 200 grammes de pain noir par jour. Les biscuits envoyés à la prison pour les détenus politiques par la Croix Rouge ou par l'association des Quakers ne nous étaient pas remis, en raison de cette interdiction.

A Romainville nous avons été internés comme "isolés" expression correspondant au NN, nous nous avons connu en Allemagne.

Le fort de Romainville appartenait complètement à la Gestapo, l'administration était entre les mains d'un capitaine de la Wehrmacht commandant du camp, dont je ne connais pas le nom, mais qui ne nous parlait jamais autrement que le révolver à la main, tirant à tout bout de champ dans les fenêtres , et par un chef politique le Soondenführer TRAPP, ce dernier parlant parfaitement le français était jusqu'à la guerre établi marchand de vins en gros à Creil (Oise).

En nous renseignant auprès des détenus non isolés qui exécutaient les travaux intérieurs du fort, nous pûmes apprendre que le fort de Romainville était un dépot d'otages et que le 19 Août soit 5 jours avant notre arrivée, 96 otages, parmi lesquels LE GALL conseiller municipal de Paris, avaient été transférés au Mont Valérien et exécutés, comme d'ailleurs le furent tous les otages de Romainville.

H4465 – 0003

B 48123

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
des Grands Criminels de Guerre

MINISTÈRE PUBLIC
Délégation Française

20, Place Vendôme
PARIS

Téléphone : OPÉRA 73-27 - 14-60

Nous fûmes ainsi informés de notre sort ; ceux d'entre nous qui s'attendaient, après les multiples interrogatoires, à être jugés n'eurent plus aucune illusion.

Le 20 Septembre I942, nous avions, malgré notre isolement , réussi à apprendre qu'un attentat avait été commis au cours d'une réunion de militaires allemands au Cinéma REX. En même temps nous lisions sur les journaux édités sous l'occupation et que nous avions pu nous procurer (Oeuvre et Petit Parisien) une proclamation du Général STTUPNAGEL annonçant qu'en raison de cet attentat il avait fait fusiller II6 otages et que d'importantes mesures de déportation devaient être prises.

Au cours de la promenade , à I5 heures, le Sonderführer TRAPP nous informa qu'un départ devait avoir lieu le lendemain et qu'un certain nombre d'entre nous devait se préparer à passer la nuit dans une casemate ; effectivement il revint peu après avec la liste alphabétique des détenus isolés et donna lecture des 46 premiers noms de cette liste; parmi ces 46 étaient 39 de mon affaire, dont ci-dessous les noms :

liste ci-après

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

.....

B48124

H4465 – 0004

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
des Grands Criminels de Guerre

MINISTÈRE PUBLIC
Délégation Française

20, Place Vendôme
PARIS

Téléphone : OPÉRA 73-27 - 14-60

H4465 – 0005

A ce moment , et en raison de ce que nous avions lu le matin même nous étions fondes à penser qu'il s'agissait d'une mesure de déportation, opinion appuyée d'ailleurs par l'ordre alphabétique choisi.

L'administration du camp poussa même le cynisme jusqu'à obliger ces hommes à payer les assiettes et les tasses qu'ils avaient cassés.

Après cet appel , ils furent transférés à la casemate n°I7 et ce n'est qu'une fois enfermés dans cette casemate qu'on s'empara de leur linge, bijoux et argent et qu'on les informa qu'ils devaient être fusillés le lendemain matin.

Du bâtiment où nous étions enfermés nous assistâmes à 7 heures du matin a leur départ en autocar ; chaque otage était enchaîné et accompagné de 2 SS. Ils furent fusillés à II heures du matin au Mont Valérien.

En raison de l'émotion causée dans le pays par ces exécutions massives d'otages, le général Von STUPPNAGEL fut transféré dans un autre commandement ,et pendant plusieurs mois les exécutions d'otages, pris au fort de Romainville , furent suspendues.

Le fort se remplissant de nouveaux arrivants appartenant à tous les groupements de la Résistance , il fut décidé d'expédier un certain nombre de détenus au camp de concentration n°3 (extermination) de Mauthausen.

Un tri fut fait et certains de mes camarades restèrent à Romainville, parce que, selon les indications du Sonderführer TRAPP, considérés comme moins responsables et devant ultérieurement être transférés dans un camp de concentration meilleur.

Je fus,pour ma part, désigné dans le premier convoi pour Mauthausen, le Ier avril 1943, en compagnie de détenus appartenant au groupe de Francs-Tireurs Valmy, responsables reconnus de l'attentat du Rex pour lequel avaient été fusillés les 46 otages pris à Romainville plus 70 pris à Bordeaux, complètant ainsi les II6 annoncés par le général von STUPPNAGEL .

C'est au camp de Mathuausen , et par l'arrivée de différents convois venant de Romainville , que j'appris qu'à la suite

B 48125 ...../

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
des Grands Criminels de Guerre

MINISTÈRE PUBLIC
Délégation Française

20, Place Vendôme
PARIS

Téléphone : OPÉRA 73-27 - 14-60

de l'exécution par les patriotes français du Chef de la Gestapo à Paris 50 otages avaient de nouveau été fusillés le 2 octobre I943, parmi lesquels 3 appartenaient à mon affaire (NORMAND, GENTIL, DUPONT) , ces 3 détenus étant arrêtés sur simple suspicion , et je l'affirme sur l'honneur, n'ayant pas participé à la résistance active.

Sur les 70 otages arrêtés en même temps que moi, c'est-à-dire entre le 18 Février et le 27 Mars I942, aucun n'a été trouvé avec des armes ; parmi les 70, s'il y en avait un certain nombre de résistants actifs, une quantité, parmi ceux qui furent fusillés par ordre alphabétique (il m'est possible d'en citer quelques uns) avaient été arrêtés parce que se trouvant sur les lieux d'arrestations, sans être mêlés à quoique ce soit dans l'affaire.

Au moment de la libération de Paris en août I944, les allemands avant d'évacuer le fort de Romainville passèrent par les armes tous les détenus hommes et femmes sans exception qui se trouvaient encore dans le fort. Des photographies prises par les services de la police en font foi.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48126

H4465 – 0006

LISTE DES 39 DE L'AFFAIRE TICAN(nom de l'Agent de liaison)

Fusillés comme otages le 21 Septembre 1942 à Romainville.

1	AUBERGIER	Roger	Rouen	Cherche Midi
2	BAILLET	Raymond	Paris	"
3	BASTION	Roger	Caen 33 rue d'ango	Santé
4	BAVOUZET	André	Vierzon 51 rue des Ponts	"
5	BETEMPS	Georges	Paris XVIII 31 rue Cramont	Midi
6	BIALET	Lucien	La Rochelle 31 rue de St-Cloud	"
7	BIDAULT	Marcel	Vierzon	Santé
8	BIERET	Georges	Toxigny	Midi
9	BIGAUD	Louis	Cloie par Rouillet (Cher)	"
10	BOILEAU	Amédé	Royan rue du Clos fleuri	"
11	BOUBOU	René	Tours 14, rue Bellanger	"
12	BRETHEAU	Francis	Pornic (L.I.)	"
13	BRETON	Gaston	Tours 29, Place Velpeau	"
14	CANTE	André	Tours 29 rue Losserant	"
15	CANTON		Vierzon 16, rue des Pruyères	"
16	CHAMPION	Marcel	Boissy Mancis par Rémalard (Orne)	Cherche Midi
17	CHASSEFIERE	André	Pezenas rue J. Jaurès (Hérault)	"
18	CORRINGER	Jean	Alfortville 37, rue des Camélias	"
19	COUSIN	René	Boulogne	"
20	DARTAGNAN	Robert	Royan	"
21	DAVAINE	Rémy	Athée sur Cher (I.& L.)	"
22	DA VID	Noel	Evreux 25 Bld. du Jardin l'Eveque	"
23	DELASALLE	Robert	Fécamp	"
24	DELORME	Pierre	Paris 18, rue du Petit clichy	Santé
25	DORLAN	Lucien	Dijon 14, rue du Petit Prieuré	Cherche Midi
26	FROISSART	René	La Fourchette (Yonne)	"
27	GODARD		Vierzon	Santé
28	GOURDIN	Raymond	Villetaneuse passage à niveau	Cherche Midi
29	HEDIART	Raoul	Ruffec 6, rue François Albert	"
30	LACHIVERE	Charles	Tours 17, rue de la Fraternité	"
31	LAGUESSE	Raoul	Paris	"
32	LAMY	Joseph	Paris	"
33	LAVAL	Léonce	Locquacq 3, cité Maitre	"
34	LAVIGNE	Marcel	Poitiers 33 rue de la Chaussée	"
35	LEFEBVRE	Roger	Rouen	"
36	LE PAPE	René	Paris 15 rue du Temple	"
37	MESNIL	Achille	Cherbourg 34 rue de (?)	"
38	MESSAGER	Henri	Villequier	"
39	MOUCHILOTTE		Paris	"

Fusillés le 2 octobre 1943 -otages à Romainville

40	DUPONT		St Martin du Clocher	Cherche Midi
41	GENTIL		St Martin du Clocher	"
42	NORMAND	Gustave	Aigre	"

B 48127

H4465 – 0007

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
des Grands Criminels de Guerre

MINISTÈRE PUBLIC
Délégation Française

20, Place Vendôme
PARIS

Téléphone : OPÉRA 73-27 - 14-60

H4465 – 0008

B 48128

H4465 – 0009

Morts en Déportation (Mauthausen)

43	PANLIER		St Martin du Clocher	Naut	Mai 43
44	CAUSSDANNE	Norbert	Paris	Gusen	8 sept.43
45	SABOURAUIT	Raoul	Villiers le Roux	Gusen	Juin 44

10 Fusillés au mois de Mai 1942

46	ROER	51	CADRAS
47	ENGROS	52	DALIDET
48	DUDACH	53	DECOURDEMANCHE
49	POLITZER	54	GOLUE
50	SOLOMON	55	PICAN

1 DISPARU (Haute-Silésie)

1	VEILLARD	Louis	Nantes

LIBERES AU COURS DE L'INSTRUCTION

1	ARAULT	
2	DUCASSE	
3	GENDREAUNEAU	
4	GUEGUAMP	(mort)
5	JOURDAN Père	
6	JOURDAN Fils	
7	MESNIL	(mort)

INCERTAIN

1 LA I

EVADE

1 POIRIER

RETOUR DE DEPORTATION

1	MOULINIER	3	SCHOUMOV
2	RABATE	4	VILLARD

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

B 48129

H4465 – 0010

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
des Grands Criminels de Guerre

MINISTÈRE PUBLIC
Délégation Française

20, Place Vendôme
PARIS

Téléphone : OPÉRA 73-27 - 14-60

B 48130

H4465 – 0011

hommes exposés.

(SUITE PAGE 3, COL. 1, 2 ET 3)

LES REPRÉSAILLES CONTRE LES ACTES TERRORISTES

Les attentats et les actes de sabotage se sont multipliés en France ces derniers temps. Pour cette raison, 50 terroristes, convaincus d'avoir participé à des actes de sabotage et de terrorisme, ont été fusillés le 2 octobre 1943 sur l'ordre du Hoeherer S.S. und Polizeiführer.

B 48131

H4465-0011A

H4465 – 0012

Des soldats allemands et des civils français sont tués par des terroristes à la solde de l'Angleterre

Pour prévenir de nouveaux crimes des mesures de représailles sont prises

AVIS

Par suite d'attentats commis par des agents communistes et des terroristes à la solde de l'Angleterre, des soldats allemands et des civils français ont été tués ou blessés.

En représailles pour ces attentats, j'ai fait fusiller 116 terroristes communistes dont la participation ou la complicité à des actes terroristes ont été prouvées par des aveux.

En outre, d'importantes mesures de déportation ont été prises. Pour prévenir des incidents à l'occasion des démonstrations projetées par les communistes pour le 20 septembre 1942, j'ordonne ce qui suit :

1° Du samedi 19 septembre 1942, 15 heures, jusqu'au dimanche 20 septembre 1942, 24 heures, tous les théâtres, cinémas, cabarets et autres lieux de plaisir réservés à la population française seront fermés dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Toutes les manifestations publiques, y compris les manifestations sportives, sont interdites ;

2° Le dimanche 20 septembre 1942, de 15 heures à 24 heures, il est interdit aux civils non allemands de circuler dans les rues et sur les places publiques dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Sont exceptées les personnes représentant les services officiels, ainsi que les médecins et sages-femmes. Durant les heures d'interdiction, les permis de nuit délivrés n'autorisent pas à circuler dans les rues et sur les places publiques.

Si, pour des motifs militaires ou de ravitaillement, d'autres exceptions devenaient nécessaires, le Kommandant von Gross-Paris ainsi que les Feld-und Kreiskommandanturen des départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne ont reçu du Militaerbefehlshaber in Frankreich pouvoir d'accorder des autorisations exceptionnelles sur demande.

Les moyens de transports publics : chemins de fer, métro et autobus, resteront en service.

Paris, le 19 septembre 1942.

Der Hoehere S. S.-und Polizeiführer im Bereich des Militaerbefehlshabers in Frankreich.

B 48132

Réponse à M. Herriot

H4465-0012A

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS DE GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4465

original

Filed Jan 24 1946

~~290~~

DOC. R.F. N° [illegible]
287

F 402 RF 287

RF

287

B 48121

H4465 – 0013

H4465-0014